

La Champagne-Ardenne Une région riche, et ses habitants ?

Septième au classement des régions françaises selon la richesse produite (PIB) par habitant, la Champagne-Ardenne est seizième au classement des régions selon le critère du revenu fiscal par unité de consommation. D'autres indicateurs témoignent de la situation sociale moins favorable de la région par rapport à la situation moyenne française. En Champagne-Ardenne, la part de la population vivant d'un bas revenu est plus élevée et le recours à l'un des trois principaux minima sociaux (RMI, API, AAH) plus fréquent. Le chômage est structurellement plus important et les demandeurs d'emploi restent plus longtemps inscrits à l'ANPE. Sur tous ces aspects, le département des Ardennes se démarque fortement des trois autres.

Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 23 280 euros en 2003, la Champagne-Ardenne est la septième région française en terme de richesse économique créée. Sur toute la période 1994-2003, la région se situe selon cet indicateur au-dessus du niveau France de province. Mais la richesse économique d'une région, fonction de l'activité des entreprises qui y sont implantées, ne profite pas nécessairement à ses habitants.

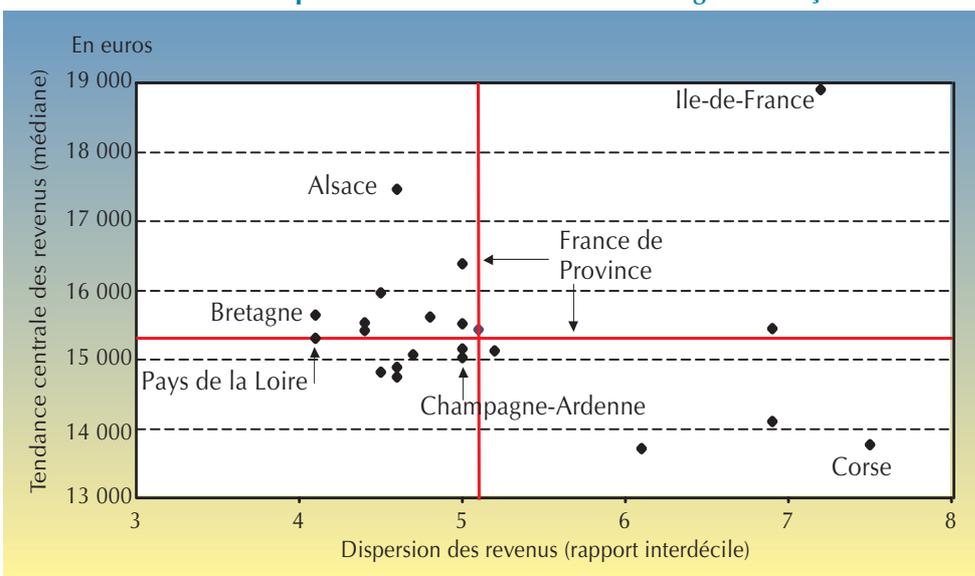
Des revenus inférieurs

Le revenu fiscal, déclaré par un ménage et corrigé du nombre de personnes qui le compose, est un premier indicateur de richesse des individus. En Champagne-Ardenne, la moitié des personnes vit dans un ménage ayant déclaré pour l'année 2004 moins de 15 020 euros par unité de consommation ou équivalent adulte, contre 15 350 euros pour la France de province. Selon ce critère, la Champagne-Ardenne se situe au 16^e rang des régions françaises. La dispersion des revenus, c'est-à-dire le rapport entre les revenus les plus élevés et les plus faibles, est la même en Champagne-Ardenne qu'en France hors Île-de-France (5,0 contre 5,1), mais les 10 % des revenus les plus bas comme les 10 % des revenus les plus hauts sont inférieurs dans la région.

Les revenus fiscaux, composés de salaires, d'allocations chômage, de bénéfices des entrepreneurs individuels, de retraites et de revenus du patrimoine, ne reflètent pas fidèlement les ressources financières à disposition des individus pour vivre. Le revenu disponible brut des ménages (RDB) traduit mieux ces ressources en tenant compte des effets de la redistribution. Le revenu disponible brut ajoute aux revenus fiscaux les prestations sociales (allocations familiales, aide au logement, minima sociaux...) et soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) et les cotisations sociales. La redistribution ayant pour but de réduire les inégalités de ressources des ménages, la dispersion du revenu disponible brut par habitant, entre régions françaises, est moindre que celle des revenus fiscaux annuels médians par

unité de consommation. En 2003, le revenu disponible brut par Champardennais s'établit à 15 900 euros, contre 16 000 euros en France de province. Selon ce critère, la Champagne-Ardenne se situe au 14^e rang des régions françaises. Elle gagne ainsi deux places par rapport au classement selon le critère des revenus fiscaux. Mais la région reste loin de son 7^e rang dans le classement des régions selon le PIB par habitant. D'autres indicateurs sur les ressources financières de la population témoignent pour la Champagne-Ardenne d'une situation sociale moins favorable, en regard de ceux calculés sur l'ensemble du territoire.

Tendance centrale et dispersion des revenus fiscaux des régions françaises en 2004



Note de lecture : en Champagne-Ardenne, le revenu fiscal médian, qui sépare la population des ménages fiscaux en deux parties égales, est de 15 020 euros. La dispersion des revenus, c'est-à-dire le rapport entre les 10 % des revenus les plus hauts et les 10 % des revenus les plus bas, est de 5.

Sources : Insee, DGI

Des bas revenus plus nombreux

L'Insee a déterminé, pour l'utilisation des données de la caisse nationale d'allocation familiale de 2004, un seuil national de bas revenus à 735 euros mensuels par unité de consommation. Il est alors possible de déterminer le nombre de personnes vivant sous ce seuil de revenus et de faire des comparaisons régionales, sans tenir compte toutefois de la différence du coût de la vie entre les régions.

Au 31 décembre 2004, 154 900 Champardennais de moins de 65 ans vivent avec un revenu en dessous du seuil de bas revenus. La Champagne-Ardenne, avec 13,8 % de la population des moins de 65 ans disposant d'un faible revenu, se situe au sixième rang des régions françaises classées selon cet indicateur et par ordre décroissant. La part des bas revenus est plus élevée que pour la France de province

(13,2 %) ou la France métropolitaine (12,9 %). La situation de la Champagne-Ardenne est légèrement moins défavorable que celle de la Picardie (14,2 %), mais nettement plus que celle de la Lorraine (12,1 %).

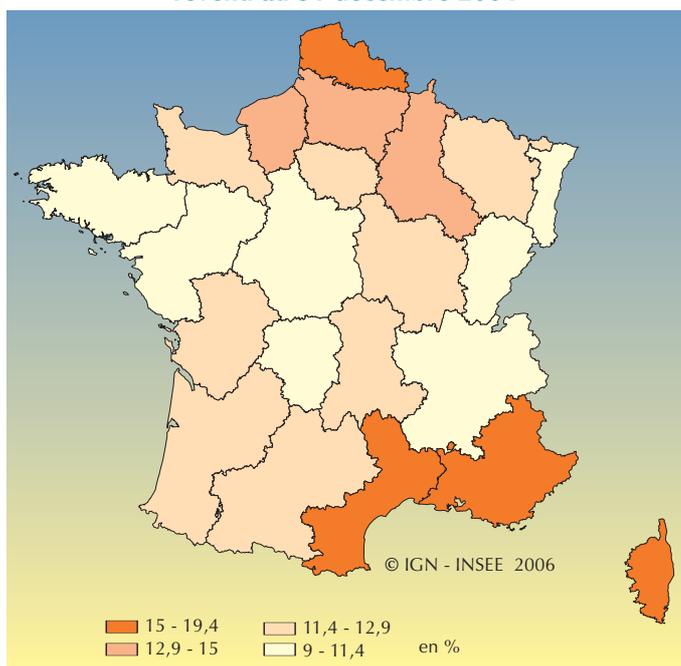
Population champardennaise à bas revenus

Unités : nombre et %	Personnes couvertes		Part dans la population des moins de 65 ans*	
	Champagne-Ardenne	Part dans la France	Champagne-Ardenne	France
Personnes vivant d'un bas revenu	154 907	2,4	13,8	12,9
avec minimum social versé par la CAF	64 027	2,3	5,7	5,5
sans minimum social versé par la CAF	90 880	2,4	8,1	7,4

Sources : Insee, CNAF

* La population des moins de 65 ans est estimée par l'Insee au 01/01/2004.

Part des personnes de moins de 65 ans vivant d'un bas revenu au 31 décembre 2004



Sources : Insee, CNAF

Davantage de personnes couvertes par les minima sociaux

Les personnes vivant d'un bas revenu peuvent bénéficier d'un minimum social, en tout ou partie selon les ressources du ménage. Le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sont trois minima sociaux versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) et mis en place pour assurer un niveau de ressources minimum aux ménages.

En Champagne-Ardenne, 5,7 % des personnes de moins de 65 ans vivent avec un bas revenu et perçoivent un de ces trois minima sociaux contre 5,5 % en France.

Ne répondant pas toujours aux conditions d'attribution, toutes les personnes à bas revenus ne bénéficient pas d'un de

ces trois minima sociaux. Dans certains cas, les allocations familiales, en s'ajoutant aux revenus, peuvent faire dépasser les plafonds d'octroi d'un minimum social.

Rapportées à la population âgée de moins de 65 ans, les personnes disposant d'un bas revenu sans minimum social versé par la CAF sont plus nombreuses en Champagne-Ardenne qu'en France (8,1, % contre 7,4 %). Ce constat peut s'expliquer en partie par un poids plus important des familles dans la région.

A l'inverse, si les bénéficiaires d'un minimum social versé par la CAF se retrouvent très majoritairement dans la catégorie des " bas revenus ", certains n'y sont pas, en particulier les couples allocataires de l'AAH. Il est aussi possible de cumuler, pour un temps limité, le bénéfice du RMI ou de l'API et un revenu d'activité, dans le cadre d'un dispositif dit d'intéressement destiné à encourager l'insertion professionnelle. En Champagne-Ardenne, 7,6 % des personnes de moins de 65 ans toutes catégories de revenus

Population champardennaise couverte par l'un des trois principaux minima sociaux au 31 décembre 2004

Unités : nombre et %	Personnes couvertes		Part dans la population des moins de 65 ans*	
	Champagne- Ardenne	Part dans la France	Champagne- Ardenne	France
AAH	27 065	2,5	2,4	2,2
API	12 230	2,5	1,1	0,9
RMI	46 159	2,2	4,1	4,1
Ensemble	85 454	2,3	7,6	7,2

Sources : Insee, CNAF

* La population des moins de 65 ans est estimée par l'Insee au 01/01/2004.

La notion de bas revenu dans la source CAF

Il est communément admis que la source CAF recense l'immense majorité des foyers aux faibles ressources financières, à l'exception des seniors et des étudiants. Les informations contenues dans les fichiers de gestion des CAF permettent de reconstituer l'ensemble des ressources des allocataires, ainsi que la composition des ménages allocataires.

Le seuil de bas revenu utilisé dans cette étude a été déterminé en 1994 par l'enquête " budget de famille " et actualisé tous les ans à l'aide des données de la comptabilité nationale.

Dans le champ des allocataires CAF retenu pour calculer le nombre de ceux à bas revenu, ont été écartés :

- les allocataires de plus de 64 ans, peu présents dans les fichiers CAF et dont les ressources sont imparfaitement connues ;
- les étudiants ne touchant que l'aide personnalisée au logement (APL), qui vivent pour beaucoup de revenus de transfert inconnus de la CAF ;
- les allocataires dépendant d'autres régimes en 2004 (fonctionnaires de l'État, salariés de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF).

Enfin, une faible partie d'allocataires à bas revenu est gérée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui verse également les trois minima sociaux que sont le RMI, l'API et l'AAH. Ils ne sont pas pris en compte ici. Les allocataires de la MSA sont surreprésentés en milieu rural. En Champagne-Ardenne comme au niveau national, la part d'allocataires du RMI gérés par la MSA s'élève à 2 % environ. La prise en compte de ces allocataires ne modifierait pas la situation exposée, dans cette étude.

confondues sont couvertes par l'un de ces trois minima sociaux contre 7,2 % en France.

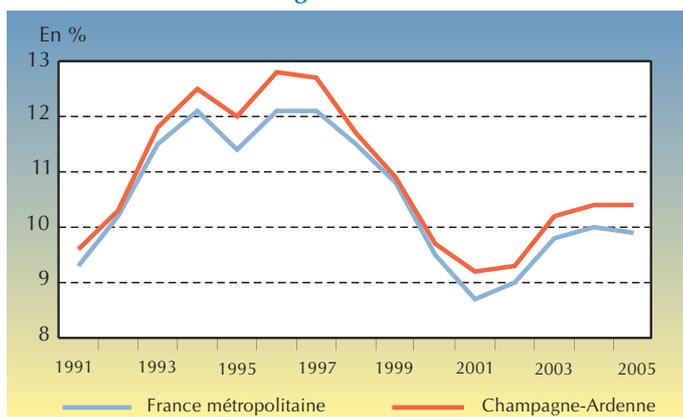
Les personnes les plus démunies financièrement peuvent également bénéficier gratuitement d'une complémentaire santé, type mutuelle, à travers la couverture maladie universelle complémentaire (CMU). Fin 2004, l'ensemble des bénéficiaires de la CMU représente 7,3 % de la population de Champagne-Ardenne, contre 6,7 % en France.

Aux âges avancés, l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) permet aux titulaires de pensions inférieures à un certain seuil, appelé le minimum vieillesse, d'atteindre ce niveau de ressources. En Champagne-Ardenne, 3,8 % des personnes âgées de 65 ans ou plus bénéficient de cette allocation fin 2004, alors qu'en France elles sont 5,2 %. La richesse de l'agriculture et de la viticulture champardennaise, et la taille plus importante des exploitations peuvent expliquer en partie le moindre recours dans la région à l'allocation supplémentaire vieillesse. En effet, cette allocation concerne souvent d'anciens agriculteurs à la retraite. En France, un allocataire de l'ASV sur trois est dans ce cas.

Un chômage plus important et un retour à l'emploi moins rapide

Le chômage, facteur important de précarité, est structurellement plus important en Champagne-Ardenne qu'en France. Dans la région, en raison d'un tissu industriel encore marqué par des activités traditionnelles à main d'œuvre peu qualifiée, l'aggravation du chômage est nette en période de faible croissance économique. Fin 2005, le taux de chômage champardennais au sens du BIT (10,2 %) est supérieur de 0,6 point au taux national. La baisse enregistrée au cours de l'année 2005 a, par ailleurs, été beaucoup plus limitée dans la région qu'en France. La Lorraine, qui a pourtant connu d'importantes restructurations industrielles, affiche un taux de chômage un peu moins élevé que celui de la Champagne-Ardenne. Plus souvent au chômage, les Champardennais le restent aussi plus longtemps. En Champagne-Ardenne, la durée moyenne d'inscription à l'ANPE d'une personne à la recherche d'un emploi durable à temps plein, ayant exercé une activité réduite de moins de 78 heures le mois précédent (catégorie 1), s'élève fin 2005 à 360 jours contre 338 jours en France. L'écart se creuse avec l'âge. Équivalente pour les

Taux de chômage annuel au sens du BIT



Source : Insee

chômeurs de moins de 25 ans, la durée moyenne d'inscription est de 75 jours plus élevée dans la région qu'en France pour les chômeurs de plus de 50 ans.

Quelle que soit leur classe d'âge, les femmes au chômage rencontrent plus de difficultés pour retrouver un emploi en Champagne-Ardenne qu'en France. En moyenne, une Champardennaise âgée de plus de 50 ans reste inscrite à l'ANPE 650 jours. C'est 95 jours de plus que la durée d'inscription d'une femme de même âge en France.

Chômage ne signifie pas toujours absence de ressources. Environ 60 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sont indemnisés par l'assurance chômage. La durée d'indemnisation est néanmoins limitée et certains chômeurs en fin de droits peuvent alors prétendre à l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou à l'allocation équivalent retraite (AER) pour ceux n'ayant pas atteint 60 ans malgré une durée de cotisation à l'assurance vieillesse suffisante. Fin 2004, la région compte 9 800 bénéficiaires d'une de ces deux allocations, dites de solidarité d'État et qui constituent à elles deux un minimum social. C'est 7,3 % de la population contre 6,2 % en France.

La situation sociale de la population champardennaise paraît ainsi en décalage avec la richesse produite par habitant. Seule la situation des seniors, vue au travers du minimum vieillesse, paraît moins défavorable dans la région que dans l'ensemble du pays, si on se limite au strict aspect des ressources financières.

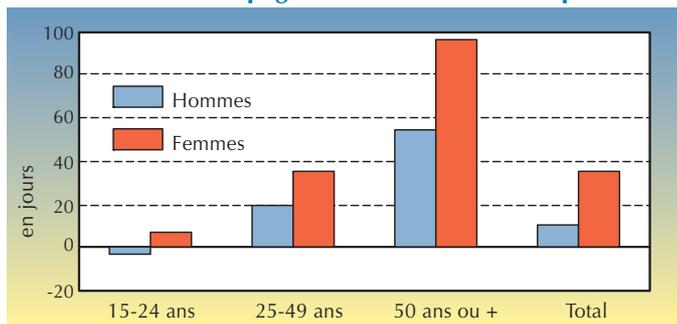
La singularité ardennaise

Des quatre départements de la région, c'est celui des Ardennes qui présente la situation sociale la plus difficile. Le recours aux différents minima sociaux y est sensiblement plus important, les revenus fiscaux des ménages plus bas, le taux de chômage de trois points supérieur au taux régional. C'est dans la Marne que les différents indicateurs présentés dans cette étude sont les moins défavorables. ■

*Justin Bischoff
Sylvain Monnot*

Une analyse territoriale plus fine et plus complète sur les différents aspects abordés dans cette étude pourrait être menée en partenariat avec les collectivités territoriales et les différents services de l'État en région, et donner lieu à un dossier plus approfondi.

Écart de la durée moyenne d'inscription des demandeurs d'emploi de catégorie 1 au 31 décembre 2005 entre la Champagne-Ardenne et la métropole



Source : ANPE

Selon les départements, des situations contrastées

Unités : euros et %	Revenu fiscal médian 2004 par unité de consommation	Part des personnes couvertes en 2004 parmi les moins de 65 ans *			Taux de chômage 2005
		AAH	API	RMI	
Ardennes	13 621	3,1	1,4	5,5	13,5
Aube	15 098	2,1	1,2	4,4	10,4
Marne	16 059	2,2	0,9	3,4	9,0
Haute-Marne	14 220	2,5	1,1	3,5	9,7
Champagne-Ardenne	15 021	2,4	1,1	4,1	10,4

Sources : Insee, DGI, CNAF

* La population des moins de 65 ans est estimée par l'Insee au 01/01/2004.

La source " revenus fiscaux des ménages " est une source fiscale utilisée par l'Insee. Un ménage fiscal est constitué de tous les foyers fiscaux domiciliés sous le même toit. Le revenu fiscal annuel comprend l'ensemble de tous les revenus déclarés aux services fiscaux par les différents membres des foyers fiscaux qui le composent. Les ménages fiscaux affectés par un événement de type mariage, divorce, séparation ou décès sont exclus du champ, de même que les ménages fiscaux domiciliés en collectivité (maisons de retraite...). Afin de comparer les ménages entre eux et tenir compte de leur composition, on leur affecte un nombre d'unités de consommation. Le premier adulte compte pour une unité, toutes les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 chacune, enfin les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3.

Le **revenu annuel médian** par unité de consommation est celui qui sépare la population des ménages fiscaux en deux parties égales.

Dès sa parution, INSEE FLASH Champagne-Ardenne est disponible sur le site Internet de l'INSEE : www.insee.fr/champagne-ardenne

INSEE, Direction Régionale de Champagne-Ardenne 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin, Directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Etudes et Diffusion : Marie-Thérèse Tourneux

Rédacteur en chef : Jeanny Naulot - Secrétaire de fabrication : Jean-Louis Pagnoux

Communication externe : Jeanny Naulot - Abonnements : Liliane Decombe

Création de l'image visuelle : Champagne-Création - Imprimeur : Le réveil de la Marne, 51204 Epernay

Le numéro : 2,30 euros Abonnement : 11 numéros 20 euros (France), 25 euros pour l'étranger, ou 11 numéros + dossier "Bilan économique" : 26 euros (France), 32 euros pour l'étranger

© INSEE-2006 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA066960 Dépôt légal : Octobre 2006